

REÇU LE 18 JUIL. 2023



Ab29-2023

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).
Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 14.08.2023 au 02.09.2023

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Lüthi Catherine & Florian
Adresse: Le Grand-Clos 1
Parcelle n°: 2104
Essence: Hêtre pleureur
Diamètre à 1 m du sol: 42cm
Motif de la requête: L'arbre est dirigé contre la façade et tape dans le toit de la maison, ce qui gêne pour le montage de l'échafaudage

Date: 17.07.2023 Signature: [Signature]

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE DES TRAVAUX

hêtre bon mais
proche du
bâtiment

19.07.2023

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☒ bon ☐ moyen ☐ mauvais ☐ investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE

☒ oui ☐ non

Date et signature: Date et signature:

Visa du Municipal délégué:

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date: Taxe compensatoire:

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).



4 6m

Documents sont été recueillis avec soin, aucune
quant à l'exactitude de ce plan.

nuit 1/1

nuit 1/1 17 juillet 2023 11:45

